

PRÉSIDENTIELLE
& LÉGISLATIVES

2022

LES 55 PROPOSITIONS
DES PEP

Préambule



Affirmer le principe d'égalité de tous

2 Les PEP ont pour but de lutter contre toutes les inégalités engendrées par une société marquée par le néolibéralisme. Leur Projet fédéral est un projet citoyen de transformation sociale qui, se déclinant à l'échelle locale, concourt à l'action publique.

Elles œuvrent pour l'émancipation sociale, contre l'exclusion, dans une société confrontée à des mutations profondes, où les inégalités se creusent et les clivages s'accroissent.

Leur appartenance aux mondes de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire affirme leur rôle d'employeur (22 000 salariés) et d'acteur économique qui compte dans les secteurs de l'éducation, du social, du médico-social, du sanitaire, du tourisme, du sport et de la culture.

En 2017, les PEP ont adopté leur 5^e projet : Agir pour une société solidaire et inclusive 2018-2022.

Les 109 associations PEP fédérées en réseau y rappellent leurs spécificités et leurs valeurs. Elles confirment leur identité qui s'exprime par un ancrage territorial et une diversité d'actions menées avec et au service des personnes marquées par les inégalités. Face aux fractures sociales, culturelles et territoriales, les PEP y énoncent leurs ambitions et leur combat au service d'une société plus solidaire et plus inclusive.

En plaçant résolument au cœur de toutes leurs actions une éthique de bienveillance à l'égard de tous, et plus particulièrement des plus démunis, les PEP confirment leur statut collectif de mouvement de transformation sociale. Les 5 années qui conduisent en 2022 ont été riches avec des actions permettant de contribuer à réaliser ce projet citoyen et républicain.

Participer à la vie démocratique

En 2022, dans un contexte non seulement national mais mondial préoccupant, marqué par la montée en puissance des idéologies prônant le repli sur soi ainsi qu'un égoïsme excluant et discriminatoire, face à la crise sanitaire, aux enjeux climatiques planétaires et, enfin, à la guerre, l'engagement des PEP ne saurait être théorique. Les PEP ont décidé aussi être un acteur du débat public en participant à la vie démocratique.

Les besoins et les attentes des Français, analysés au travers de ses expertises « terrain », sont le socle des propositions que la Fédération générale des PEP présentera aux candidats à la présidence de la République et aux candidats aux élections législatives.

Le 7^e Baromètre PEP de la société inclusive, commandé par les PEP et réalisé par Kantar – créé il y a sept ans et reconnu comme outil majeur de compréhension et d'analyse des représentations de nos concitoyens –, confirme que les Français considèrent que notre pays est de plus en plus inégalitaire en matière de santé, de logement, de prise en charge des personnes dépendantes, avec un net recul cette année en matière d'emploi et d'éducation, notamment chez les jeunes. Ils partagent la volonté de réduire ces inégalités qui menacent la cohésion de notre société et la capacité de chacun à trouver la place qui lui revient, ce qui mine les fondements démocratiques.

Actrices des politiques publiques plurisectorielles, les PEP se distinguent par une approche globale de la personne et une volonté d'entraîner la participation de tous.

Au cœur de la transformation des secteurs d'activités, donc de l'évolution des métiers, les PEP souhaitent, en cette année électorale, apporter au débat public des réflexions qui fondent des propositions à celles et ceux qui sollicitent la confiance des citoyens.

3

S'interroger sur l'évolution de la société française, notamment concernant les inégalités, la perception qu'en ont les citoyens et le rôle de la France dans l'Europe, c'est prendre en compte les grands défis nés d'un monde bouleversé par les enjeux climatiques et l'éventualité naissante d'affrontements entre des intérêts nationaux et économiques qui menacent la paix.

Le creusement des inégalités dans le monde, ajouté à une perception continue de chaque habitant de la planète des différences de niveaux de vie et de chance d'un destin digne, rend ces inégalités plus criantes. Les migrations qui ont toujours existé dans l'histoire se multiplieront, que ce soient des migrations économiques, climatiques ou politiques et sociales.

L'accueil et l'accompagnement des migrants, des réfugiés est un des défis posés aux pays riches. Concevoir les migrations comme une richesse alors que les inégalités, au sein des pays, se creusent, nécessite de nouvelles politiques publiques audacieuses, coordonnées et inclusives entre l'État, les collectivités territoriales et les associations. Elles permettront aux migrants de se construire un avenir dans un pays qu'ils ne connaissent pas et aussi aux habitants de les accueillir avec le respect et la bienveillance que mérite tout être humain.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 1 Les PEP, engagées pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), proposent l'établissement d'un accord de méthode sur la base d'une charte entre l'État, les conseils départementaux et les associations pour garantir une qualité d'accueil, une démarche inclusive et un parcours de réussite.

PROPOSITION 2 Les dispositifs d'accueil des MNA et des migrants doivent donner lieu à des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) entre conseils départementaux et associations reposant sur des projets d'accompagnement et d'accueil de qualité durable.

Parmi les grands défis actuels, les questions climatiques sont majeures. Entreprise de l'économie sociale et solidaire, les PEP sont engagées dans une réflexion sur ces problématiques en termes de responsabilité sociale des organisations (RSO). Cependant, les aides de l'État, y compris liées à la gestion des transports et du patrimoine, restent encore difficilement mobilisables par nos organisations.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 3 Les plans pluriannuels d'investissements du monde associatif mériteraient d'être soutenus alors que les financements des actions n'intègrent pas cette question. La transition écologique a un coût que les financements publics doivent reconnaître.

PROPOSITION 4 L'accès à une alimentation saine est une préoccupation soulignée dans le Baromètre PEP particulièrement lors de la crise sanitaire. Il doit devenir la norme dans toutes les cuisines collectives en s'assurant de circuits de distribution courts et compétitifs. Des projets avec un volet éducation à la santé pourraient être créés en lien avec les activités éducatives. Pour cela, les règles des marchés publics doivent être adaptées avec des dérogations établies.

PROPOSITION 5 L'éducation à l'environnement doit intégrer l'ensemble des pratiques des professionnels ou des bénévoles. Les cursus de formation et les formations continues intégreront cette obligation.

Les PEP s'engagent à répondre à ces défis. Le système démocratique, qui apparaissait il y a quelques années encore comme immuable, est aujourd'hui fragilisé par l'accroissement des inégalités à l'intérieur des pays riches, dont la France. La cohésion sociale se craquelle, le sentiment de n'être ni écouté, ni entendu, éloigne de nombreux Français, et notamment les jeunes, d'une véritable citoyenneté laissant, trop souvent, les individus se sentant isolés se réfugier dans des communautés, se replier vers un entre-soi qui tourne le dos au bien commun, aux principes républicains, à la laïcité.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 6 La lutte pour toujours plus d'égalité en renforçant la solidarité nationale est une réponse à ces défis que doivent relever, en coresponsabilité, l'État, les collectivités locales et le monde associatif.

PROPOSITION 7 Cette coresponsabilité doit donner lieu à des cadres contractuels spécifiques impliquant une évolution des textes réglementaires et législatifs notamment le code des marchés publics.

PROPOSITION 8 La notion de service public doit être revalorisée et son périmètre actualisé en intégrant les politiques territoriales multi-acteurs coordonnées garantissant l'accès aux droits de tous.

Accès aux droits et société inclusive



Accès au droit à la santé

6

L'effectivité de l'accès aux droits progresse dans les concepts de l'action sociale et est pour les PEP un cadre de référence incontournable pour lutter contre les inégalités comme en attestent leurs derniers projets fédéraux.

L'accès aux droits vise à satisfaire les personnes à besoins particuliers dans les dispositifs de droit commun. Cette notion a fait un bond qualitatif avec l'émergence des démarches inclusives dans le champ du handicap et son extension à l'ensemble du champ social. L'accès aux droits consiste, à rebours du modèle institué antérieurement de placement et de prise en charge par des filières spécialisées, dans la volonté de garantir l'accessibilité de tous les publics, sans distinction, aux structures et organisations de droits commun. Les PEP participent à la mise en place des politiques publiques d'accès aux droits dans les secteurs du handicap, du vieillissement, de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du sport, des loisirs et de la culture, des vacances.

Comme l'atteste le baromètre PEP chaque année depuis plus de 7 ans, les attentes des Français concernant ces questions sont importantes lorsqu'il s'agit de préciser comment lutter contre les inégalités et définir un projet commun de cohésion sociale.

La désertification, quel que soit le secteur concerné, est repérée comme une des manifestations et une des causes des inégalités. La comparaison entre les « vécus » locaux de ces inégalités d'accès aux droits oblige une prise en compte efficiente.

La mise en œuvre de manière décentralisée et déconcentrée des politiques publiques garantissant l'accès aux droits nécessite le maintien d'un pilotage national renforcé (rôle régalién de l'État) garantissant l'égalité d'accès aux dispositifs d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

Enfin les PEP défendent la conception d'accès aux droits intégrant une volonté émancipatrice et une approche participative.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 9 Des services d'accueil et de prévention santé adossés aux structures médico-sociales et sociales.

PROPOSITION 10 Des initiatives mobiles telles que les bus santé ou le développement d'antennes mobiles des Maisons des adolescents pour les questions de prévention soutenues politiquement et renforcées.

PROPOSITION 11 Le bon recours aux robots, comme les PEP le pratiquent depuis des années avec leurs services d'accompagnement pédagogique à domicile (Sapad) et les services à domicile.

PROPOSITION 12 Des formations adaptées pour le développement d'une meilleure réponse aux besoins et accompagner les activités éducatives à domicile en cas d'impossibilité de participation en classe ou en périscolaire.

Accès aux droits et société inclusive



Accès au droit au logement

7

Les PEP interviennent dans le domaine du logement des jeunes via des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et le développement des projets d'habitat inclusif depuis quelques années.

Certaines associations PEP interviennent également dans le domaine de la perte d'autonomie et ont créé des établissements ou services à domicile. Dans tous les cas la dimension éducative, inclusive, émancipatrice des projets autour du logement doit être portée dans le cadre d'alliances territoriales associant bailleurs, collectivités locales, associations et personnes concernées (jeunes/adultes/personnes âgées).

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 13 L'Habitat adapté, partagé, inclusif (HAPI) doit devenir un axe de développement dans les domaines du handicap, de la protection de l'enfance (dispositifs de suites pour des jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance [ASE] et jeunes mineurs non accompagnés [MNA] en parcours d'intégration), des personnes âgées.

PROPOSITION 14 L'accompagnement social des jeunes, dont les étudiants accueillis dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT), doit être valorisé dans le cadre de projets inclusifs co-portés avec les partenaires territoriaux et les établissements d'enseignement.

PROPOSITION 15 Des projets de participation citoyenne doivent intégrer les cahiers des charges des établissements sociaux d'accueil/logement.

Accès aux droits et société inclusive



Accès à l'emploi

8

Les PEP participent aux politiques de l'emploi en accompagnant des jeunes et des adultes au travers d'actions diversifiées tant dans les domaines de l'orientation, de l'accompagnement au premier emploi, de la gestion d'entreprises adaptées, d'établissements et services d'aide par le travail (Esat), Esat hors-les-murs, et du développement du mentorat...

Si les Français, au regard du contexte économique, indiquent que les inégalités d'accès à l'emploi sont moins durement ressenties, il est important, dans le contexte de relance, de poursuivre les dispositifs qui permettent une inclusion sociale réussie.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 16 La reconnaissance des emplois et la valorisation des salaires dans les secteurs de l'accompagnement, de l'animation et du lien, indispensables, doit donner lieu à l'évolution du cadre des conventions collectives nationales (CCN) au sein des branches en veillant aux passerelles entre les métiers.

PROPOSITION 17 Les métiers du management social et éducatif doivent être valorisés. Un programme de soutien à leur évolution est nécessaire notamment à partir d'une évaluation et d'une évolution des formations (identification de nouveaux formateurs).

PROPOSITION 18 La poursuite des efforts et aides financières pour le développement de l'apprentissage et de l'emploi, notamment des personnes avec handicap.

PROPOSITION 19 La pérennisation des dispositifs du programme « 1 jeune, 1 emploi » et plus particulièrement du mentorat vers et dans l'emploi en créant les conditions pour que les mentorés d'aujourd'hui deviennent les mentors de demain.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 20 La lutte contre les inégalités par la maîtrise de la culture et des outils numériques comme une politique tout au long de la vie. Le dispositif expérimental « Les PEP acteurs du numérique », en partenariat avec l'ANLCI, pour l'acquisition des compétences de base, le développement d'espace de vie sociale permet l'entretien de ces compétences, sans oublier le maintien d'un lien humain si nécessaire (âge, handicap...).

9

PROPOSITION 21 Faciliter la création de points/espaces numériques dans les lieux n'ayant pas de structure d'accompagnement au numérique en relai des points France service.

PROPOSITION 22 L'éducation au numérique tout au long de la vie, objectif affirmé et partagé, doté d'une politique prenant en compte tous les publics et notamment les plus éloignés. La préoccupation inclusive de l'accès au numérique reste à conforter sans faire d'exclus.

PROPOSITION 23 L'accompagnement de l'acquisition des compétences de base numériques doit être garantie et individualisée pour éviter toute rupture de parcours.

Accès aux droits et société inclusive



Accès au droit à l'éducation

En parallèle, les enjeux de coéducation – notamment la place des familles, les besoins d'accompagnement et de formation des parents – sont un sujet de mobilisation à renforcer avec bienveillance et sans surplomb afin de sortir d'une approche culpabilisante ou prescriptive de la part de l'institution qui obère largement les liens entre École et familles.

10

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 24 Après les réponses d'urgence constituées par les programmes "Vacances apprenantes" et "Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C)" à la suite du premier confinement Covid, ces dispositifs, qui visaient à résorber les ruptures d'apprentissage, facteurs de progression des inégalités, ont montré leur intérêt et méritent d'être intégrés de manière pérenne aux politiques éducatives territorialisées.

PROPOSITION 25 L'articulation des temps scolaires avec les temps péri- et extra-scolaires doit devenir un schéma incontournable de l'ambition de parcours scolaires réussis pour tous, dans le cadre d'une politique éducative locale intégrant tous les temps de l'enfant dans une conception globale de la réponse à ses besoins éducatifs et sociaux.

PROPOSITION 26 L'école inclusive, avec le droit à l'inscription dans l'établissement de leur quartier des élèves avec handicap, doit être renforcée en levant les obstacles par une meilleure coopération entre le secteur social et médico-social et l'École.

PROPOSITION 27 Les dispositifs tels que les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) et les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas) doivent faire l'objet d'un pilotage partagé entre l'Éducation nationale, l'ARS, les collectivités locales et les partenaires associatifs reconnus complémentaires de l'École.

PROPOSITION 28 L'institution scolaire, par la reconnaissance de ces partenaires, renforcera et qualifiera ses compétences au service des besoins de l'enfant. La complémentarité association, école, collectivités locales est à bâtir. La reconnaissance des associations comme partenaires et non comme prestataires est à établir durablement.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 29 L'institution scolaire doit poursuivre et renforcer son acculturation aux pratiques de coopération et de co-pilotage des dispositifs de l'École inclusive.

PROPOSITION 30 La participation des familles et des enfants est une clé de réussite à valoriser au cœur de tous les projets éducatifs.

11 **PROPOSITION 31** La recherche d'allègement du nombre d'élèves des classes accueillant un ou plusieurs élèves avec handicap (avec accompagnants) faciliterait l'acceptation de l'enseignant, le développement d'une pédagogie adaptée et un meilleur climat dans la classe.

PROPOSITION 32 Les classes de découvertes comme les colos apprenantes sont de véritables enjeux éducatifs. À un moment où l'institution scolaire revient vers ce levier pédagogique irremplaçable, les classes de découvertes méritent un plan de relance pour une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs, enseignants et structures accueillantes dont la force des projets pédagogiques devra être reconnue.

PROPOSITION 33 La promotion de projets éducatifs globaux comme les cités éducatives à l'échelle des territoires, articulant tous les temps et les espaces éducatifs, avec une prise en compte des rythmes, englobant toutes les étapes de la scolarité (de 0 à 25 ans) doit être privilégiée. Revisiter le principe de complémentarité permet de préserver et mieux faire reconnaître les contributions de l'éducation populaire et de l'éducation non formelle à ces dynamiques encore trop réservées à un pilotage exclusif État/collectivités locales (PEDT).

Accès aux droits et société inclusive



Accès au droit aux loisirs, à la culture et au sport

12

Actrices de l'éducation populaire reconnues complémentaire de l'École, les associations PEP, reconnues également mouvement de jeunesse, se sont engagées depuis de nombreuses années pour le droit aux loisirs, à la culture et au sport.
Les inégalités d'accès aux loisirs et aux vacances sont criantes.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 34 Dès 2017, les PEP ont souhaité créer un Pass Colos pour que chaque jeune ait droit, au cours de sa scolarité obligatoire, à un départ en colonie et en classe de découvertes, pour initier une culture de la mobilité discriminante socialement, expérimenter le vivre ensemble entre pairs et consolider l'acquisition de cette compétence.

PROPOSITION 35 La création du Pass Culture, du Pass'Sport et du dispositif Colos apprenantes sont les premières étapes d'une politique d'accès au droit aux vacances. Ces dispositifs doivent être pérennisés et complétés par un dispositif audacieux de promotion des colonies et plus généralement de la découverte de l'altérité.

PROPOSITION 36 Le sport pour tous reste un objectif à atteindre et avec des projets conduits partenarialement à l'échelle locale. L'éducation populaire doit être plus et mieux mobilisée au côté du mouvement sportif. Les coopérations entre ces deux mondes, associés aux collectivités locales, doivent répondre à une volonté politique forte que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 permettront de porter.

PROPOSITION 37 La découverte et la pratique de disciplines sportives handi devraient être présentes, pour tous, tout au long du cursus scolaire.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 38 Cette politique d'accès au droit, aux loisirs, à la culture et au sport est par essence inclusive.

PROPOSITION 39 Ouverture des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) à la pratique sportive ordinaire en mixité intégrative.

13 PROPOSITION 40 Les PEP ont été à l'initiative des Pôles ressources handicap-loisirs (PRH). Les CAF ont développé ce concept dans chaque département. Leur déploiement est en cours, l'harmonisation et l'équité d'accès à ces dispositifs départementaux aujourd'hui pilotés par les CAF est à garantir et à articuler avec les politiques éducatives et sportives locales portées en partenariat.

PROPOSITION 41 L'action sociale éducative visant la lutte contre les inégalités doit s'enrichir de volontés politiques intégrées d'accès aux droits, inclusives et territorialisées. Des dispositifs développés et évalués en coopération (effective) dans le cadre de partenariats État/collectivités locales/associations reconnues complémentaires du service public garantiront l'effectivité de ces politiques.

PROPOSITION 42 Les codes régissant l'action publique sont à revisiter en ce sens.

14

Le projet de société inclusive gagne en reconnaissance dans l'opinion et plus particulièrement chez les jeunes (18-24 ans) .

Ce projet est une réponse au défi de « faire société » dans un monde en mutation lourdement impacté par les crises sanitaires, les conflits, ou le réchauffement climatique.

Il découle de l'approche concernant l'accès aux droits et donne une dimension participative indispensable à la revitalisation de la démocratie.

Les politiques inclusives n'oublient personne, reconnaissent les besoins de chaque individu dans sa singularité. Elles doivent nécessairement reposer sur le principe de la pleine participation des personnes, affirmé dans la loi, mais encore difficilement mis

en œuvre, en donnant les moyens à chacun, par un accompagnement adapté, de contribuer pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, conjuguant ainsi le souci de l'individu et la nécessité de renforcer la citoyenneté. Aujourd'hui, la participation, particulièrement dans la démocratie sanitaire, est encore présentée comme une réponse à l'identification des besoins des personnes et moins comme un droit d'exercice de la citoyenneté. L'État devrait appuyer et soutenir les initiatives véritablement inclusives qui concourent au développement de la citoyenneté. Pour cela, il devra soutenir et promouvoir les expérimentations de dispositifs inclusifs issues de coopérations entre acteurs au sein des territoires.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 43 Faire que la société soit plus inclusive est indissociable d'une société plus solidaire.

PROPOSITION 44 Fabriquer du lien pour bâtir le bien commun.

La citoyenneté ne peut pas se résoudre au simple acte de voter, qui ne serait qu'une délégation de pouvoir accordée tous les cinq ans, même si les Français, et c'est heureux, considèrent le vote comme la manière la plus efficace de s'engager dans la vie publique.

Il est cependant à noter que les jeunes de 18 à 34 ans ne sont que 19 % à considérer le vote comme un moyen de s'engager.

Sont-ils pour autant indifférents à l'organisation et à la vie de la cité ? Si la possibilité de prendre part à la vie sociale et collective apparaît comme plus difficile à beaucoup, la volonté d'engagement progresse, notamment au niveau national. Là est le défi démocratique. La pleine participation à la vie sociale se confond aujourd'hui avec la solidarité qui se concrétise dans la défense du développement des services publics garants de l'égalité dans l'accès

aux droits. Ainsi, manifester de manière visible son engagement dans l'espace public est plus important que l'adhésion à une organisation. Être reconnu pour ce que l'on est individuellement, en affichant éventuellement son identité et sa singularité, fait partie de la volonté de participer au collectif.

La solidarité, facteur de la cohésion sociale, se construit par le lien entre individus au service de la société inclusive. C'est ce lien entre individus qui construit le rapport aux institutions qui doivent évoluer en considération des besoins exprimés par chacun des citoyens. La solidarité n'est plus vécue comme une valeur abstraite mais comme l'affaire quotidienne de chaque citoyen. La période du Covid et, notamment, le télétravail auront changé le rapport des salariés au travail en renforçant la demande d'un lien social plus fort.

LES PEP PROPOSENT

PROPOSITION 45 La transformation de la nature de l'engagement oblige le monde associatif à faire évoluer les métiers. Les nouveaux métiers du lien reposent sur des compétences développées pour répondre aux besoins. Ces compétences doivent être reconnues et échapper à la rigidité des statuts pour offrir des évolutions de parcours professionnels adaptés aux besoins de la société et reconnaissant les apports des professionnels. Les métiers du liens sont nombreux et aujourd'hui se réfèrent à de multiples pratiques (médico-social, soin, éducation, animation).

PROPOSITION 46 Cette transformation, qui concerne les PEP en tant qu'entreprises sociales et solidaires, certes associatives mais aussi employeurs, ne peut se faire sans un accompagnement des têtes de réseaux associatives par l'État pour soutenir le changement. L'évolution des conventions collectives et des parcours de formation est indispensable.

PROPOSITION 47 Une réforme profonde de l'action publique et des formations, dans laquelle les PEP affirment leur statut de partenaires et non de prestataires de service, doit être conduite, décloisonnant les pilotages en silos et proposant des modes d'action publique nouveaux.

PROPOSITION 48 L'institutionnalisation de « formations croisées » tant dans la dimension management des politiques publiques que pour la mise en œuvre des projets (personnels de l'État/ des collectivités locales/associations et personnes bénéficiaires).

Conclusion

Encore et toujours des propositions



LES PEP PROPOSENT

16

PROPOSITION 49 La mise en œuvre de ces propositions nécessite une profonde réforme de l'action publique et le recours à une politique d'évaluation partagée.

PROPOSITION 50 Au niveau de l'État, une décentralisation de la mise en œuvre des politiques publiques, l'État gardant son rôle de stratège, déterminant les objectifs et garantissant leur évaluation pour calibrer les moyens aux besoins et atouts des territoires par une politique de péréquation soucieuse de répondre aux réalités identifiées par un diagnostic partagé, garante de la lutte contre les inégalités.

PROPOSITION 51 La complexité des projets portés par les citoyens et le monde associatif implique une transversalité dans l'action publique . Un décloisonnement des champs ministériels, en les élargissant selon les projets, permettra de « casser les silos » de l'administration.

PROPOSITION 52 L'appui aux projets expérimentaux doit être généralisé et leurs évaluations partagées pour créer une politique nationale d'essai incitative.

PROPOSITION 53 L'action publique ne se résume pas à l'intervention de l'État. À côté des collectivités territoriales dont il faudra redéfinir et préciser les compétences, le monde associatif doit pouvoir jouer son rôle de partenaire et ne pas être cantonné à une simple fonction de prestataire de service. Le monde associatif doit être partie prenante de l'élaboration des politiques publiques, de leur mise en œuvre et de leur évaluation à travers des contrats, des alliances chartées.

PROPOSITION 54 Le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) plurifinanceurs sera une garantie de la mobilisation État/collectivités locales/associations sur un projet commun et une reconnaissance de la contribution spécifique des associations au service public.

PROPOSITION 55 Il appartient donc au monde associatif de revendiquer toute sa place dans la construction permanente de la démocratie et à l'État de reconnaître le monde associatif représentant de la société civile organisée comme un partenaire de son action au service de l'égalité républicaine.

PRÉSIDENTIELLE
& LÉGISLATIVES

2022

LES 55 PROPOSITIONS DES PEP

Actrices des politiques publiques plurisectorielles, les PEP se distinguent par une approche globale de la personne et une volonté d'entraîner la participation de tous.

Au cœur de la transformation des secteurs d'activités, donc de l'évolution des métiers, les PEP souhaitent, en cette année électorale, apporter au débat public des réflexions qui fondent des propositions à celles et ceux qui sollicitent la confiance des citoyens.

La Fédération générale des PEP

1,5 MILLION DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES

109 ASSOCIATIONS

22 000 SALARIÉS

2180 BÉNÉVOLES STATUTAIRES

900 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET ANNUEL

8 CONVENTIONS NATIONALES DE PARTENARIATS AVEC
LES POUVOIRS PUBLICS À L'ÉCHELLE NATIONALE

LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP EST RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1919. ELLE EST AGRÉÉE
ASSOCIATION COMPLÉMENTAIRE DE L'ÉCOLE, JEUNESSE ET
SPORT, TOURISME, ORGANISME DE FORMATION.

PRÉSIDENTE : DOMINIQUE GILLOT, CONSEILLÈRE AU COMITÉ
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, ANCIENNE MINISTRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE : AGNÈS BATHIANY
UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 30 ÉLUS
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS ET ADHÉRENTS
INDIVIDUELS DU RÉSEAU

Contact : Anissa Azzoug
*Chargée de la communication externe
& des relations presse*

Ligne directe : 01.41.78.92.70
Portable : 06.25.06.14.74

Fédération générale des PEP - 5-7 rue Georges Enesco - 94000 Créteil